Les Communes forestières, engagées pour la défense des forêts françaises

Par Philippe CANOT

Président de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR)

Les élus ont une place particulière au sein de la filière forêt-bois en tant qu'aménageur du territoire et de leurs nombreux rôles. Conscients des enjeux en cours pour les forêts, ils agissent déjà pour trouver des solutions, avec les autres acteurs de la filière, pour adapter les forêts au changement climatique. Au sein des Communes forestières, ils favorisent l'utilisation du bois en circuit court, la contractualisation pour valoriser les bois des forêts communales et cherchent à impliquer les plus jeunes sur ces sujets d'avenir, notamment avec le programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école ». Ils mobilisent également les propriétaires forestiers pour améliorer le foncier forestier et promouvoir ainsi une bonne gestion sylvicole en France et ont une vigilance accrue des risques. Ces défis à relever pour les forêts, au service de l'intérêt général, pour les générations futures nécessitent d'anticiper, de planifier, et d'aménager les territoires.

La Fédération nationale des Communes forestières

Créée en 1933, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) est une association d'élus qui représente les 15 000 collectivités propriétaires de forêts et toutes celles impliquées dans la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois.

Organisée à travers un vaste réseau de 53 associations départementales et interdépartementales et 9 unions régionales, elle défend les intérêts des Collectivités forestières auprès des pouvoirs publics et forme les élus. Elle met aussi en œuvre des programmes innovants en lien avec les différents rôles des élus forestiers.

Introduction

Les forêts sont aujourd'hui au cœur des débats. Le réchauffement climatique y est pour quelque chose car ses effets sont malheureusement davantage perceptibles dans celles-ci avec les dépérissements d'espèces et les incendies qui se multiplient. Si les forêts en subissent les conséquences, elles sont aussi nos alliées face au changement climatique puisqu'elles sont de véritables pompes à carbone que nous devons préserver. Nous devons les gérer, protéger leur biodi-

versité et leurs aménités en considérant leurs multiples facettes : environnementales, économiques et sociales.

Les élus, responsables pénalement sur de nombreux sujets, ont une place particulière au sein de la filière forêt-bois en tant qu'aménageur du territoire. Chaque année, notre réseau s'agrandit et prouve que les élus peuvent se regrouper au sein d'associations départementales pour mettre en place des plans d'actions pour leurs forêts et être aidés par l'accompagnement de techniciens experts au sein des Communes forestières.

Les élus peuvent aujourd'hui jouer pleinement leur rôle forestier de médiateur, producteur de bois, prescripteur de la commande publique (bois énergie, bois construction), responsable de la sécurité et acteurs de la prévention des risques grâce aux différents programmes que nous avons mis en place.

Notre principale préoccupation a toujours été celle de la valorisation de la ressource présente localement, disponible et gérée durablement. Nous avons à cœur de créer de la valeur ajoutée sur les territoires (en maintenant, par exemple, l'emploi en milieu rural, en faisant appel aux entreprises locales de valorisation du bois...).

Depuis plusieurs années, notre Fédération innove par le biais de politiques forestières territoriales structurantes basées sur une gestion multifonctionnelle de la forêt : stratégies commerciales, Chartes Forestières de Territoire (CFT), Plans Locaux Forestiers... Les CFT, développées à l'initiative de la Fédération, en 2001, rassemblent tous les acteurs d'un territoire concernés par la fillière forêt-bois. Après avoir établi un diagnostic, ils se concertent et élaborent un programme d'actions. À ce jour, ce sont près de 140 chartes forestières qui

ont été signées, ce qui couvre 5 millions d'hectares de forêts (soit 32 % de la forêt française).

Favoriser l'utilisation du bois en circuit court

En 2007, le programme « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » s'adressait aux territoires de projets recherchant la valorisation locale de leurs ressources en bois ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage de chaufferies bois et de réseaux de chaleur. L'objectif de 1 000 chaufferies bois a été atteint et leur développement est devenu courant.

En 2012, nous avons lancé le programme « 100 constructions publiques en bois local »¹. Il s'agissait de concevoir et construire 100 bâtiments publics à partir d'essences de bois locales qui soient pertinentes et performantes au niveau énergétique. Les Communes forestières se sont alors dotées d'outils techniques et juridiques afin d'accompagner les collectivités pour concrétiser leurs projets.

Le programme se poursuit, aujourd'hui, avec l'action de prescription des Communes forestières appuyé par le calculateur ART (Analyse des Retombées Territoriales), un outil² qui permet d'évaluer les retombées économiques, sociales et environnementales des projets dans un rayon de 80 kms.

Des marques collectives de certification sont nées de la volonté des élus de récolter du bois dans leurs forêts, de le transformer dans des entreprises de leur territoire et d'utiliser les produits de ces bois dans leurs projets de constructions publiques. Les marques Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif central™, Bois des Pyrénées™ et Lignum Corsica™ sont ainsi devenues des dispositifs de traçabilité mis en place à l'échelle de plusieurs massifs.

Valoriser les bois des forêts communales grâce à la contractualisation

Les Communes forestières renforcent leurs engagements de vente de bois en contrat d'approvisionnement auprès de l'État, de l'Office national des forêts (ONF) et des partenaires de la filière. Elles ont pour objectif l'augmentation des volumes de bois vendus par les collectivités en contrat d'approvisionnement, de 22 % en 2022 à 35 % en 2025.

Aux yeux des élus, la vente en contrat³ est le mécanisme qui apporte le plus de garanties pour sécuriser les approvisionnements des entreprises et structurer la filière. La Fédération, avec l'ONF, ont travaillé à la mise en place d'un kit de contractualisation qui regroupe les

1 https://www.fncofor.fr/brochure-valorisation-bois-projets-construction-22_3284.php

informations nécessaires à la bonne compréhension du principe et de la technicité du contrat d'approvisionnement. Les élus peuvent ainsi prendre des décisions éclairées et prendre pleinement part à la gestion de leur forêt communale.

Les élus dans leur rôle d'interface entre les acteurs forestiers et le grand public

Les maires ont un rôle clef dans la sensibilisation du grand public à la gestion forestière, ainsi que dans la gestion de conflits locaux émergeant de projets de valorisation des bois. Une méthodologie de médiation sur les territoires forestiers a émergé au sein de notre réseau, à l'aide d'une palette d'outils complète. De l'écoute des attentes des usagers forestiers jusqu'à l'implémentation de politiques territoriales, ces outils aux formats variés (formations, supports d'expositions, pièces de théâtre, synthèse de législation...) sont utiles aux élus et aux salariés des Communes forestières dans l'apport de connaissances, la concertation et la gestion de conflits d'usage en forêt.

Impliquer les plus jeunes sur ces sujets d'avenir – « Dans 1 000 communes, la forêt fait école »

Avec les Forêts pédagogiques, nous reconnectons les plus jeunes, citoyens de demain, aux territoires forestiers. « Dans 1 000 communes, la forêt fait école »⁴ est le programme d'éducation à la forêt lancé en 2019 par la Fédération nationale des Communes forestières. Il propose aux communes de confier à un groupe d'enfants de gérer une parcelle en forêt, durant toute l'année scolaire, afin de les sensibiliser au fonctionnement des écosystèmes forestiers, à leurs fonctions dans les sociétés humaines, aux acteurs de la filière forêt-bois et aux rôles des élus des Communes forestières.



Figure 1 : Forêt pédagogique de Lutzelhouse (© Communes forestières).

² https://art.fncofor.fr

https://www.fncofor.fr/developpement-contractualisation-89_3422.php

⁴ https://www.fncofor.fr/1000-communes-foret-ecole-4_3215.php

On compte aujourd'hui:

- 146 Forêts pédagogiques ;
- plus de 10 000 personnes sensibilisées depuis le début du programme.

Les maires, en première ligne de la prévention et la lutte contre les incendies de forêt

À la suite des incendies de 2022, la Fédération a intensifié la sensibilisation et l'accompagnement des maires sur la prévention du risque incendie⁵, notamment dans l'application de la réglementation des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) en signant une convention avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour 2023 et renouvelée pour 2024. En 2023, ce sont déjà 3 400 élus qui ont été sensibilisés par les Communes forestières à travers diverses actions et notamment des réunions de sensibilisation. Notre Commission « risques » travaille ardemment sur ces sujets pour accompagner au mieux les élus sur tout le territoire.



Figure 2 : Sensibilisation à la prévention du risque incendie (© Communes forestières).

Mobiliser les propriétaires forestiers pour améliorer le foncier forestier

L'amélioration du foncier est un enjeu majeur pour permettre une mobilisation accrue de la ressource forestière et promouvoir une bonne gestion sylvicole. La problématique du foncier est une question capitale que les élus traitent au quotidien pour la réalisation de leurs projets. Les Communes forestières déploient un Observatoire du foncier forestier. Sur la base des données cadastrales et fiscales (notamment données MAJIC), il permet une analyse complète du foncier forestier et des parcelles forestières abandonnées (biens vacants ou sans maître, ou biens non délimités) grâce au croisement avec les données de couverture forestière de l'IGN.

Figure 3 : Brochure pour la mobilisation des propriétaires forestiers.

Des propositions d'actions « Mobiliser les propriétaires forestiers »⁶ ont été remises au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire par un groupe de travail dont la Fédération a eu la co-présidence avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). Ce groupe de travail, constitué à la suite des Assises de la forêt et du bois, a réuni tous les acteurs concernés qui ont pu échanger et faire part de leurs propositions d'actions concrètes pour davantage assurer une gestion durable des forêts privées, qui représentent les trois-quarts des forêts françaises.

Des coopérations à l'international

Partager l'expérience que nous avons, nous semble essentiel. C'est pour cette raison que nous avons mis en place des coopérations à l'international. L'association COFOR International, que nous avons créée en 2010, initie des actions de coopération décentralisées en faveur de la gestion durable des forêts, du développement des politiques territoriales et de la gouvernance locale avec le Cameroun, le Bénin, le Sénégal et le Québec.

Avec l'aide de nos partenaires allemands du Land de Rhénanie-Palatinat, la Fédération a été à l'initiative de la création de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF). Nous participons, notamment, aux travaux du Comité spécialisé « Europe et international » qui permet aux organisations forestières d'échanger sur les sujets européens avec l'État afin de trouver des positionnements communs et de défendre les intérêts de la France au sein des institutions européennes.

Mobiliser les
propriétaires forestiers
Propositions d'actions
pour accélérer le renouvellement des forêts
et en faire un atout dans la lutte contre
le changement climatique

⁵ https://www.fncofor.fr/feux-93_3448.php

 $^{^{\}rm 6}$ https://www.fncofor.fr/docs/library/mobiliser-les-proprietaires-forestiers.pdf

Les financements dédiés à la forêt

L'engagement de l'État pour le financement dédié aux forêts est primordial afin d'avoir les moyens nécessaires pour agir. Même si avec France 2030, l'État a alloué une enveloppe de 500 millions d'euros pour soutenir la filière forêt-bois dont 150 millions dédiés au renouvellement forestier, il faut constituer un fonds pérenne pour les forêts et œuvrer à la simplification du dépôt des dossiers pour les collectivités. C'est un sujet que nous suivons de près.



Figure 4 : Guide juridique sur les dons pour les forêts communales.

Mme Vanina Paoli-Gagin, sénateur et présidente des Communes forestières de l'Aube, a également fait passer des amendements qui permettent depuis le 1^{er} janvier 2023 aux Communes forestières d'être éligibles au dispositif de mécénat⁷ (articles 11 et 12 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022) pour que les entreprises et citoyens participent aux projets forestiers des collectivités en défiscalisant leurs dons.

L'Office National des Forêts (ONF), gestionnaire unique des forêts publiques

L'ONF est l'opérateur unique chargé de la mise en œuvre du Régime forestier et de la politique forestière de l'État. Une convention établie entre nos deux structures pour la période 2022-2025⁸ traduit notre vision commune pour la gestion de la forêt publique, reposant sur l'adaptation au changement climatique et le

développement d'une filière bois participant à la vitalité des territoires.

Les élus des Communes forestières ont toujours souhaité le maintien et le renforcement du Régime forestier, régime juridique, garant de la protection patrimoniale du domaine forestier des collectivités. L'objectif est néanmoins de régulariser une situation qui perdure depuis plusieurs d'années : plusieurs milliers d'hectares de forêt de collectivités n'ont pas fait l'objet de l'avis de l'État et de l'ONF sur l'application du Régime forestier. A contrario, plusieurs milliers d'hectares non forestiers appartenant aux collectivités sont sous ce régime. La Fédération a fait des propositions à l'ONF et l'État pour sortir progressivement de cette situation.



Figure 5 : Convention établie entre la FNCOFOR et l'ONF.

À l'heure du changement climatique, il devient également difficile d'élaborer des plans d'aménagement des forêts des collectivités sur une période classique de 20 ans. Pourtant, il est indispensable de donner une trajectoire à ces forêts pour assurer leur gestion durable. Il faut donc envisager des modalités pour rendre les futurs aménagements forestiers « agiles » en permettant des ajustements plus réguliers. Une expérimentation a été mise en place sur 27 forêts de collectivités et un bilan sera réalisé en 2024.

Anticiper, planifier, aménager pour s'adapter

Nous l'avons déjà mentionné, les crises qui affectent la forêt s'intensifient : attaques sanitaires, tempêtes, incendies, fortes chaleurs et sécheresse. Après un court répit en 2021, la crise sanitaire sévit à nouveau avec virulence et touche également le sapin pectiné.

⁷ https://www.fncofor.fr/investir-foret-communal-faites-appel-aux-dons-demultiplier-vos-projets-88_3419.php

 $^{^{\}rm 8}$ https://www.fncofor.fr/docs/library/convention-fncofor-onf-web. pdf

On estime que depuis le début de ces vagues de crises, 22 millions de mètres cubes d'épicéas et 15 millions de mètres cubes de sapin sont affaiblis ou morts⁹. D'autres essences comme le chêne, le hêtre, le châtaignier sont également affectées à différents degrés.

Une partie des communes rurales est particulièrement sensible aux variations de leurs recettes de bois qui peuvent constituer plus de 30% de leur budget de fonctionnement. Avec le dépérissement de leur forêt communale, ces communes voient leur budget de fonctionnement se déséquilibrer. À la demande des Communes forestières, la direction générale des finances publiques (DGFiP) a mené un travail pour établir un système de notation des budgets communaux permettant de détecter ceux en difficulté du fait des baisses de recettes forestières. À la suite de ces travaux, une ligne d'aide a été instaurée. La loi de finances de 2024 l'abonde à hauteur de 2 millions d'euros. Ce signal faible est à amplifier.

Dès l'apparition de ces dérèglements, une cellule de crise nationale a été mise en place par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Elle se réunit régulièrement. Elle a pour objectif de partager l'information, formuler des propositions, solutions et dispositifs d'aides pendant les crises.

Mais il faut aller plus loin. Aujourd'hui, il est indispensable de concevoir l'aménagement du territoire avec une vision claire.

Nous souhaitons que l'État puisse créer une cellule nationale d'anticipation du défi climatique dédié à la forêt et à la filière bois, avec des déclinaisons dans les Commissions Régionales de la Forêt et du Bois (CRFB):

 Susceptible de scénariser les crises sur les différentes essences et les différentes régions et leur gestion. De l'évacuation / valorisation des bois au renouvellement, avec un fonds pérenne innovant capable de s'adapter en continu aux situations inattendues.

- En capacité de préparer une gestion des flux et des stocks de bois dans l'intérêt des producteurs, des entreprises et de la filière en général, avec une vision à moyen et long terme.
- En capacité d'analyser les différents risques liés à la forêt et leurs combinaisons pour définir une stratégie d'équipement et de lutte.
- En capacité de définir une stratégie d'acculturation de la population aux changements et risques.

qu'un Plan Local Forestier soit testé, à l'échelle de quelques territoires et en associant les parties prenantes. Celui-ci devra assurer une mise en cohérence des enjeux précités à l'échelle territoriale :

- aménagement du territoire, valorisation, protection et sauvegarde des territoires forestiers et de la filière forêt-bois dans une approche multifonctionnelle;
- coordination des investissements / équipements territoriaux et planification ;
- niveau d'opposabilité à expertiser.

Il nous faut réussir, ensemble, le défi de l'adaptation des forêts aux effets du changement climatique, au service de l'intérêt général, pour les générations futures.



Figure 6 : Plantation d'arbres (© Communes forestières).

⁹ Source : Département de la santé des forêts – ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.